



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 23 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise
en œuvre sur sa soixante-troisième session**

Rapporteur : Kamil Salazar (Belize)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa soixante-troisième session du 10 au 15 novembre 2025 au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone de Belém (Brésil).
2. La Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a également souhaité la bienvenue à Eyad Aljubran (Arabie saoudite), Vice-Président, et à Kamil Salazar (Belize), Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa première séance, le 10 novembre, le SBI a examiné la note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire¹. À la suite de consultations menées avec les Parties concernant l'adoption des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives des organes subsidiaires, la Présidente a proposé que l'ordre du jour provisoire de ces sessions soit modifié en ajoutant, au point 9 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI et au point 8 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), intitulés « Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste », une note de bas de page semblable à la note de bas de page 7 du rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-deuxième session (voir

¹ [FCCC/SBI/2025/12](https://fccc.org/2025/12).



FCCC/SBI/2025/11), et à la note de bas de page 7 du rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-deuxième session (voir FCCC/SBSTA/2025/4).

4. La note de bas de page est la suivante : « Voir le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document FCCC/SBI/2025/11 et le paragraphe 6 (al b) et c)) du document FCCC/SBSTA/2025/4. Les questions connexes seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, notamment le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste. ».

5. Sur proposition de sa Présidente, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant² :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour³ ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - d) Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ;
 - e) Activités prescrites.
3. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées :
 - a) Compilation-synthèse des rapports biennaux (*point laissé en suspens*) ;
 - b) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (*point renvoyé à la soixante-quatrième session du SBI*).
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales (*point laissé en suspens*) ;
 - b) Apport d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;
 - d) Durée du mandat, composition, cadre de référence et rapport du Groupe consultatif d'experts.
5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités.
6. Questions relatives au bilan mondial :
 - a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble* ;

² Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI sont signalés par un astérisque.

³ La Présidente du SBI et le Président du SBSTA tiendront des consultations de fond sur le premier paragraphe de l'article 9 de l'Accord de Paris afin d'examiner des éléments de fond concernant l'application de ce paragraphe. Les deux présidences feront le point sur l'état d'avancement de ces consultations aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et rendront compte des résultats de ces consultations aux soixante-troisièmes sessions respectives des deux organes, pour examen par les Parties, en vue de déterminer la marche à suivre, notamment la possibilité de consacrer un point distinct de l'ordre du jour à cette question.

- b) Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.
7. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
8. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*.
9. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*⁴.
10. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
11. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.
12. Questions relatives à l'adaptation :
- a) Objectif mondial en matière d'adaptation* ;
- b) Rapport du Comité de l'adaptation* ;
- c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement (*point renvoyé aux soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires*)* ;
- d) Plans nationaux d'adaptation.
13. Questions relatives aux pays les moins avancés.
14. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* ;
- b) Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
15. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques* ;
- b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
- c) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ;
- d) Programme de mise en œuvre des technologies.
16. Questions relatives au financement :
- a) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
- b) Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement (*point renvoyé à la soixante-quatrième session du SBI*).

⁴ Voir le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBI/2025/11](#) et le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBSTA/2025/4](#). Les questions connexes seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, notamment le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.

17. Questions relatives au renforcement des capacités.
18. Questions de genre et changements climatiques.
19. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
20. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
21. Questions administratives, financières et institutionnelles.
22. Questions diverses.
23. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 22 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 23 de l'ordre du jour)

6. À sa 3^e séance, le 15 novembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive de ce rapport et à la diffuser aux Parties, avec le concours du secrétariat et sous la conduite de la Présidente.
